

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR DEPLACEMENT SPORTIF  
- GAS DE SAINT THIVISIAU**

Madame Laurence CLAISSE, Maire, informe le Conseil municipal que l'association des « Gas de Saint Thivisiau » (G.S.T.) a adressé une demande de subvention exceptionnelle à l'occasion de ses participations à 2 championnats nationaux :

- championnat national FSCF à Saint Sébastien sur Loire, les 27 et 28 juin 2015 : 22 gymnastes,
- championnat national FSCF à Saint Nazaire, les 30 et 31 mai 2015 : 3 gymnastes.

VU la délibération en date du 17 décembre 2014 approuvant l'application des mêmes critères d'attribution de subvention exceptionnelle aux clubs sportifs et aux associations sportives des établissements scolaires pour les déplacements sportifs en championnat de France, hors département, dès lors qu'il y a hébergement, à savoir :

- 40 € par déplacement,
- majoration de 10 € par sportif.

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartier – Environnement - Communication - Jumelages » en date du 26 novembre 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

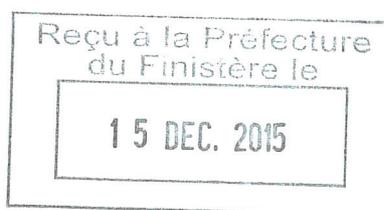
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**AUTORISE** Madame le Maire à verser une subvention de 330 € à l'association Gas de Saint Thivisiau.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0



Fait à Landivisiau, le 4 décembre 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le 11/12/15

Et de la publication, le 21/12/15

Fait à Landivisiau, le 11/12/15

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

